

Communiqué de presse

mercredi 2 mars 2016

ECONOMIE / IMMOBILIER DE TRAVAIL / DEVELOPPEMENT DURABLE / MOBILITE

Le pays Vichy-Auvergne : une volonté d'apporter une réponse aux enjeux de mobilité

Constatant l'allongement des déplacements domicile-travail et le développement de l'auto-entrepreneuriat, Le Pays Vichy-Auvergne souhaite apporter aux habitants une solution permettant de rapprocher l'emploi de l'habitat.

UNE VOLONTE D'APPORTER UNE REPONSE AUX PROBLEMES DE MOBILITE

Sous l'influence de la Communauté d'Agglomération et d'autres pôles d'attractivité, le Pays Vichy-Auvergne constate le développement du périurbain et l'arrivée de nombreux actifs néanmoins contraints à des déplacements pendulaires. Ce pays compte 166 communes représentant environ 160 000 habitants et regroupe la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier et dix Communautés de Communes (Nord Limagne, Limagne Bords d'Allier, Sioule, Colettes et Doube, Bassin de Gannat, Pays Saint-Pourçinois, Varennes-Forterre, Pays de Lapalisse, Montagne Bourbonnaise, Donjon Val Libre et Coteaux de Randan). Aussi, le rapprochement emploi-habitat est un enjeu prioritaire pour échapper au phénomène dortoir peu propice au développement harmonieux des villages, et plus particulièrement, des commerces et du tissu associatif qui les composent.

LES TIERS-LIEUX POUR FAVORISER LE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL

Devant cette situation, le Pays Vichy-Auvergne souhaite doter son territoire d'un réseau de tiers-lieux. Ce terme fait référence au troisième lieu qui n'est ni la maison, ni le lieu de travail habituel mais un espace de travail connecté grâce à internet et réunissant tous les services associés nécessaires. Les avantages de cette nouvelle forme d'organisation du travail sont nombreux. Pour les salariés, le télétravail partiel dans un tiers-lieu proche de l'habitat permet de s'affranchir des transports source de stress, de fatigue et de risques d'accidents. Il y a également un avantage économique pour l'utilisateur mais aussi environnemental : réduction des embouteillages, des émissions de CO2. Enfin, et comme un salarié qui est déjà autorisé à travailler de chez lui ou un entrepreneur peuvent se sentir isolés, le tiers-lieu favorise au contraire les échanges et permet de dissocier vie privée et vie professionnelle.

UNE ENQUÊTE EN LIGNE

Pour les accompagner dans ce projet, les élus ont alors décidé de faire appel à [Relais d'Entreprises](#), premier réseau de tiers-lieux situés en milieu périurbain ou rural. Une enquête vient d'être mise en ligne sur le site internet www.paysvichyauvergne.com, et sera en ligne jusqu'au 29 avril, et ce afin



d'étudier les conditions de faisabilité de ces espaces et de déterminer où les implanter pour qu'ils touchent un maximum d'actifs.

En fonction des données récoltées, le Pays Vichy-Auvergne mettra en lumière le maillage des tiers-lieux ainsi que la mutualisation de ces espaces avec d'autres activités de services à vocation culturelle ou sociale.

Pour plus d'informations : Estèle RIVAL 04.70.96.57.24
www.paysvichyauvergne.com

